

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
03 mars 2025 à 19 heures

Convocation du 25 février 2025

Etaient présents : Mesdames Françoise COURTOIS, Denise DARTEIL, Sylvie DESSIBOURG, Dominique GAUTIER CALMEL, Cécile GERMAIN, Nathalie GOHLKE, Noëlle GUIBERT, Karen HUET, Lucie NERBUSSON, Mathilde TOUCHARD.

Messieurs : Christophe BODINEAU, William CHERBONNIER, François CORDIER, Amin DAHHAN, Jean-Paul JUSTEAU, Dominique LAMY, Michaël LOUVET, François MARTON, Fabien NEAU, Marc OGEREAU, Nicolas PAILLAT, José POLART, Augustin SERETTI.

Secrétaire de séance : Madame Dominique GAUTIER CALMEL.

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 19 heures :

Monsieur Jean-Paul JUSTEAU est arrivé à 19 heures 10 minutes.

Madame Sylvie DESSIBOURG est arrivée à 19 heures 15 minutes.

Monsieur François CORDIER est arrivé à 19 heures 30 minutes.

Monsieur Dominique LAMY est arrivé à 19 heures 30 minutes.

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 03 février 2025 :

Observations : néant

Adoption : 16 voix pour, 4 abstentions.

Délibération approbation compte de gestion année 2024 budget commune de Tuffalun

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Délibération approbation compte de gestion année 2024 budget lotissement Les Arpents

Madame le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### Délibération vote du compte administratif année 2024 budget commune de Tuffalun

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

	Résultat clôture exercice 2023	Part affectée investissement exercice 2024	Résultat exercice 2024	Transfert ou intégration opération ordre non budgétaire	Résultat clôture exercice 2024
Budget principal					
Investissement	304 454.37 €	0 €	-193 465.60 €	-14 244.11 €	96 744.66 €
Fonctionnement	1 426 177.94 €	0 €	18 315.73 €	60 375.37 €	1 504 869.04 €
Total	1 730 632.31 €	0 €	- 175 149.87 €	46 131.26 €	1 601 613.70 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, approuve le compte administratif 2024 de la commune de Tuffalun.

#### Délibération vote du compte administratif année 2024 budget lotissement Les Arpents

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2024 qui s'établit ainsi :

	Résultat clôture exercice 2023	Part affectée investissement exercice 2024	Résultat exercice 2024	Transfert ou intégration opération ordre non budgétaire	Résultat clôture exercice 2024
Budget principal					
Investissement	166 951.44 €	0 €	-212 613.31 €		-45 661.87 €
Fonctionnement	0 €	0 €	1 676.50 €		1 676.50 €
Total	166 951.44 €	0 €	- 210 936.81 €		43 985.37 €

Hors de la présence de Madame le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 22 voix pour, le compte administratif 2024 du Lotissement Les Arpents.

#### Délibération achat d'une estrade

Madame le Maire présente au conseil municipal les devis reçus concernant le projet d'acquisition d'une estrade modulable pour une dimension d'environ 8.50 m x 6.10 m (pieds réglables, garde-corps, escalier, chariots de transport pour structure et plateaux) :

Mag Equip.com : 14 990.08 € HT soit 17 988.10 € TTC

Le Leader Equipements : 13 205.80 € HT soit 15 846.96 € TTC

France Collectivités : 12 608.60 € HT soit 15 130.32 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 23 voix pour, retient le devis de la société Le Leader Equipement pour un montant de 15 846.96 TTC et autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires pour ce dossier.

#### Délibération contrats à durée déterminée du 06 avril 2025 au 05 octobre 2025

Madame le Maire informe le conseil municipal que pour permettre le fonctionnement des services techniques de Tuffalun dans de bonnes conditions, il convient de recruter un adjoint technique en



### Délibération avis de principe signature nouvelle convention CTG (Convention Territoriale Globale) avec la CAF

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune de Tuffalun est signataire d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF qui a pris fin le 31 décembre 2024.

La nouvelle CTG rentre dans la phase d'élaboration du plan d'actions et sera signée en cours d'année 2025 pour une durée de 5 ans, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Afin d'anticiper la mise en place des futures conventions d'objectifs et de financement (COF) que la CAF mettra en place avec les gestionnaires pour le versement des bonus territoires, la CAF souhaite recevoir une lettre d'intention de la mairie de Tuffalun qui confirme l'engagement à signer la nouvelle CTG au cours de l'année 2025 et donc avant le 31 décembre 2025.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, émet un avis favorable sur l'engagement de signer la nouvelle convention avec la CAF pour la période du 1er janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2029 et autorise Madame le Maire à accomplir les formalités administratives nécessaires.

### Délibération reprise du bail emphytéotique de Meldomys (Maine-et-Loire Habitat) gestion des logements au 8 route d'Angers à Ambillou-Château

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur CESBRON, responsable d'agence Baugeois Saumurois de Meldomys (Maine-et-Loire Habitat) est venu à la mairie de Tuffalun pour informer que le bail emphytéotique conclu pour une durée de 45 ans à compter rétroactivement du 1er janvier 1980 et jusqu'au 31 décembre 2024 est arrivé à échéance, concernant la gestion de 4 logements, 8 route d'Angers à Ambillou-Château.

Meldomys ne souhaite pas prolonger le bail emphytéotique pour la gestion des 4 logements.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 23 voix pour, approuve la reprise du bail emphytéotique de Meldomys (Maine-et-Loire Habitat) par la mairie de Tuffalun et autorise Madame le Maire à poursuivre et signer les formalités administratives nécessaires pour ce dossier

### Délibération de principe pour l'aménagement du rond-point Route de Doué à Ambillou-Château

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'il convient de prévoir le réaménagement du rond-point Route de Doué à Ambillou-Château.

Un accord de principe est demandé pour les projets de travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, 2 abstentions émet un accord de principe pour le réaménagement du rond-point de la route de Doué à Ambillou-Château.

### Informations et questions diverses

Prochaines réunions du conseil municipal :

- . le lundi 10 mars 2025 à 19 heures (vote du budget 2025 en présence de Madame Bodin du Service de Gestion Comptable de Saumur)
- . le lundi 07 avril 2025, à 20 heures

Projet achat d'un terrain à Noyant-La-Plaine appartenant à TTPL pour y déposer les déchets verts : négociation en cours.

Subvention de 10 000.00 € accordée par la FAVA concernant les travaux d'éclairage terrain de football.

Un poste d'adjoint technique pour la cuisine centrale est disponible à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 suite au départ d'un agent sous contrat : 3 candidatures.

Réunion révision du PLU de Brissac Loire Aubance : Madame le Maire était invitée et présente.

Réunion du 04 mars 2025 avec la DDT, suite entre autres aux accidents de circulation route d'Angers à Ambillou-Château.

Sujet sur la mobilité douce.

Maison « brûlée » route de Sauné à Ambillou-Château, le début des travaux de démolition était prévu en février 2025 et non commencé par les entreprises Justeau et Grimault.

Travaux mise aux normes du réseau d'eau potable rue Principale à Noyant-la-Plaine : travaux réalisés par l'entreprise Justeau pour le compte de la SAUR, Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ouverture de la pêche le 1<sup>er</sup> avril 2025 pour les plans d'eau de la Casse Mahoux à Ambillou-Château (alevinage fait et mêmes tarifs qu'en 2024 : gestion association de chasse d'Ambillou-Château) et la Dronière à Louerre (pas d'alevinage donc gratuit : gestion société la Roche de Louerre).